

Projets de Fin d'Etudes

Note d'information aux étudiants

Recherche des PFE : La recherche des PFE doit être entreprise activement par chaque élève-ingénieur. Il est conseillé d'exploiter les informations disponibles sur les PFE des années passées et sur les anciens de l'ESSAI. Le succès dans la recherche des PFE est le premier test qui doit être réussi afin de valider le PFE et obtenir le diplôme.

Un **formulaire** dûment rempli, avec la signature et le cachet de l'entreprise doit être déposé au service des affaires estudiantines **au plus tard le vendredi 2 février 2024**. Mais il est **fortement conseillé** de le faire bien avant cette date, afin de parer aux imprévus et être sûr de respecter les délais.

Validation des propositions de stages : Chaque proposition de stage doit être validée au préalable par la commission avant le début du stage. L'étudiant **doit trouver un encadrant universitaire** en fonction du sujet et de l'entreprise. Une **convention** signée entre les parties impliquées doit être déposée (4 exemplaires) au plus tard **le mercredi 06 mars 2024**.

Rapport de mi-parcours : Chaque élève-ingénieur doit déposer sur le drive un **rapport de mi-parcours** d'au moins 5 pages, entre **le 03 avril au vendredi 05 avril 2024**. Ce rapport doit préciser la problématique du projet, mentionner la bibliographie, un plan, les étapes déjà accomplies et les étapes qui restent à faire. Le rapport de mi-parcours doit être accompagné d'une **copie de la fiche de suivi scannée** ainsi que de la **lettre d'autorisation mi-parcours signée et par l'encadrant universitaire scannée et la fiche d'évaluation entreprise de mi-parcours** (modèle école disponible sur le site) **signée par l'encadrant entreprise portant le cachet de l'entreprise et scannée**.

Constitution du jury : Chaque élève-ingénieur doit déposer une **lettre de constitution du jury** rédigée et signée par l'encadrant universitaire proposant 3 membres du jury (avec leurs coordonnées), à partir du **3 avril et au plus tard une semaine avant la date de la soutenance**.

Fiche de suivi : Chaque élève ingénieur **est responsable de sa fiche de suivi de l'encadrement. Il doit la présenter à son encadrant scientifique lors de chaque séance d'encadrement et la lui faire signer**. Une copie de cette fiche doit être **obligatoirement** déposée avec le rapport de mi-parcours et avec lors du dépôt final.

Dépôt des rapports et soutenances : Chaque élève-ingénieur doit déposer sur le drive une version numérique de son **rapport** accompagnée d'une **lettre d'autorisation signée par l'encadrant universitaire**, d'une **fiche d'appréciation signée par l'encadrant à l'entreprise**, de **l'attestation de stage** et de **la fiche de suivi** ainsi qu'une copie de réponse de la fiche « retour d'expériences après stage » à remplir sur le lien suivant : <https://forms.gle/GxjtUVuAc9eZqgRA9> entre le **Lundi 3 juin au lundi 10 juin 2024**

Pour les **PFE à l'étranger**, il faut ajouter **une lettre** donnant l'avis de **l'encadrant à l'entreprise** sur le comportement et la valeur du travail de l'élève ingénieur. Une première partie de cette lettre est destinée à être lue publiquement lors de la soutenance. Une seconde, réservée au jury, est destinée à être lue lors de la délibération.

Calendrier des PFE

Vendredi 2 février 2024 : date limite de dépôt des sujets (formulaire).

Lundi 5 février 2024 : début des projets dans les institutions d'accueil.

Mercredi 06 mars 2024 : date limite de dépôt de la convention de stage originale (en 4 exemplaires).

Mercredi 03 avril au vendredi 05 avril 2024 : rapport de mi-parcours accompagné de la lettre d'autorisation mi-parcours, de l'évaluation entreprise de mi-parcours signée avec cachet de l'entreprise et d'une copie de la fiche de suivi.

Du mercredi 3 avril 2024-une semaine avant la soutenance : lettre de constitution du jury par l'encadrant universitaire.

Lundi 3 juin au lundi 10 juin 2024 : dépôt du rapport accompagné de la lettre d'autorisation de soutenance par l'encadrant universitaire, de la fiche d'appréciation signée par l'encadrant à l'entreprise, l'attestation de stage, une copie de réponse de la fiche « retour d'expériences après stage » et de la fiche de suivi.

Samedi 08 juin- samedi 22 juin 2024 : soutenances.

Attention : A défaut de respecter les délais et les modalités de chaque étape, la soutenance sera reportée pour la rentrée universitaire 2024/2025. Dans ce cas, les diplômes ne pourront être délivrés qu'à partir du mois de janvier 2025.

Solidarité entre élèves-ingénieurs : Les élèves-ingénieurs devraient faire preuve de solidarité entre eux et mutualiser leurs efforts dans la recherche des PFE pour les optimiser.

LISEZ BIEN CE DOCUMENT ET RESPECTEZ LES MODALITES ET LES DELAIS
BON COURAGE A TOUS